



Afin de réactualiser nos pratiques de la garde à vue et d'y initier les jeunes Confrères qui ont rejoint notre Barreau, l'UJA, en coopération avec la FNUJA, vous propose une formation sur le thème suivant :

## **LE ROLE DE L'AVOCAT** **AU COURS DE LA GARDE** **A VUE**

**Le Jeudi 3 novembre 2016 de  
16h à 18 heures dans la salle  
SOUM du Tribunal de  
Grande Instance**



La formation sera dispensée par Maître Nicolas BRAZY du Barreau de Reims

### Contenu de la formation :

- Définition de la garde à vue
- Conditions du placement en garde à vue
- Différences avec l'audition libre
- Durée de la garde à vue
- Renouvellement de la mesure
- Droits du gardé à vue
- Pouvoirs de l'Avocat
- Suites de la garde à vue

Cette formation sera validée au titre de la formation professionnelle continue à hauteur de deux heures.

### Tarif :

Gratuit pour les adhérents  
30 € pour les non adhérents